

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

**L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à 20h**, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 17/09/2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, GUERRERO Lionel, ABOULGHAZI Naziha, FEZZANI Soufia, CARNEIRO Jean-Marc, DE CARVALHO Albertine, LINARES François, MILHORAT Claude, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, FARRET Corinne, BRUGERE Thierry, LASSAGNE Frédéric, COSTES-ROBLES Christelle, CHIBLI Rachid, GNALY Wilfried, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, CAUSSE Dorian, PATEY Stéphanie, BLOT Clément.

Avaient donné pouvoir : ROQUES Patrick à Anne LAIGNELET, BAHUT Cécile à Soufia FEZZANI, MATEESCU Georgiana à DENOUVION Victor.

Était absent : DANIEAU Thierry,

M. CAUSSE Dorian est élu secrétaire de séance.

|            |      |
|------------|------|
| Présents   | : 25 |
| Votants    | : 28 |
| Pour       | : 28 |
| Contre     | :    |
| Abstention | :    |

**OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2026-133 – ADHÉSION À L'ASSOCIATION ARBRES ET PAYSAGES D'AUTAN**

M. LINARÈS, rapporteur, expose que l'association Arbres et Paysages d'Autan (association loi 1901) œuvre depuis de nombreuses années en faveur de la préservation et de la valorisation du patrimoine arboré, des haies champêtres et des paysages, notamment par l'utilisation d'essences locales adaptées au territoire.

L'association accompagne les collectivités dans la conception et la réalisation d'aménagements durables favorables à la biodiversité. Elle intervient notamment dans le cadre de projets de plantations d'arbres et d'arbustes locaux, de création de haies champêtres, d'alignements, de bosquets ou encore de vergers de variétés anciennes.

Elle propose également :

- une assistance technique à la conception et au suivi des projets de plantation ;
- des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement à destination des enfants et des adultes ;
- l'organisation de chantiers participatifs, balades nature, animations scolaires ou réunions publiques ;
- un accompagnement à la connaissance, la gestion et la valorisation du patrimoine arboré communal ;
- une expertise dans la prise en compte de la trame verte et bleue et du patrimoine végétal dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme ;
- des formations à destination des élus et des agents communaux sur la gestion écologique des espaces verts et les techniques de plantation.

La Commune de Saint-Jory souhaite renforcer ses actions en matière de végétalisation, de biodiversité et d'adaptation de ses espaces publics au changement climatique.

Dans ce cadre, l'adhésion à l'association permettra notamment de bénéficier de son expertise et de son accompagnement sur plusieurs projets communaux à court terme, en particulier la végétalisation et l'évolution du parc urbain ainsi que la réalisation des futures cours oasis dans les écoles de la commune.

Le montant de l'adhésion annuelle à l'association est fixé à 200 euros.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** l'adhésion de la Commune de Saint-Jory à l'association Arbres et Paysages d'Autan ;

**APPROUVE** le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 200 euros, sous réserve de l'évolution éventuelle du tarif décidée par l'association ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à cette adhésion et à sa mise en œuvre.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 02 OCT. 2026



Le Maire, Victor DENOUVION



Le secrétaire de séance, Dorian CAUSSE

